

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Rendre l'avenir possible !

Notre Secrétaire Nationale, Bernadette GROISON, intitulait ainsi l'édito du dernier bulletin fédéral national de janvier.

Cet objectif syndical est totalement de mise sur notre département qui doit affronter quotidiennement la mise à mal de tous les services publics ; les perspectives pour 2017 ne sont pas bonnes en particulier dans l'Education Nationale et les conditions de travail des fonctionnaires ne seront pas améliorées durant cette année.

Rendre l'avenir possible, c'est au quotidien, auprès des collègues dans les services, auprès des décideurs dans les instances, rappeler l'importance de tous les services publics pour le tissu économique et pour l'attractivité de notre département.

Rendre l'avenir possible, c'est combattre au quotidien les discours qui pointent du doigt les fonctionnaires, l'Etat et les collectivités locales

comme des dangers et des freins à la croissance économique.

Rendre l'avenir possible, c'est remettre au cœur du débat la question d'une réforme fiscale juste, promise et non réalisée, assise sur la progressivité de l'impôt pour permettre le financement des services publics.

Rendre l'avenir possible, c'est enfin lutter au quotidien contre les réformes qui mettent à mal les services publics, dégradent les conditions d'accès des usagers à ces services (rail, Poste, trésorerie), mettent à mal dans l'Education Nationale la réussite de tous les élèves (réforme des rythmes scolaires, réforme du Bac pro 3 ans, réforme des lycées).

La période qui s'ouvre va nous permettre de faire entendre nos positions fédérales sur ces différents enjeux.

Hervé FUMEL

Dispensé de timbrage
MENDE CT

P

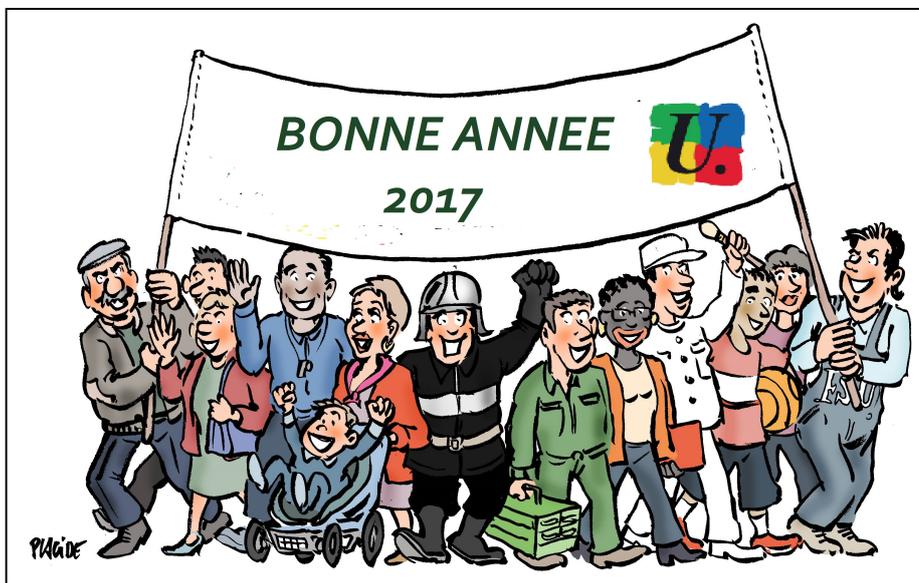
PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 18/01/2017



SOMMAIRE

- P 2 OLL
- P 3 Situation au CRUP
- P 4 Crédit d'impôt retraités
JPA
FSU Régionale
- P 5 Audience IA-DASEN
- P 6 Numérique à l'EN
Du côté du SNEP
CHSCT-EN
- P 7 C'est quoi ce travail?
Colloque Education
- P 8 PPCR
- P 9 Préparation rentrée 2017
- P 10 Colloque PJJ



Observatoire de la Laïcité de Lozère

Assemblée Générale du 3 Décembre 2016
Motion Générale



L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) a été créé en 2009 suite à la déclaration au Latran, à Rome, du président Sarkozy mettant en cause la loi de 1905 et la laïcité de la République en donnant la primauté aux religieux sur les fonctionnaires de l'Etat.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL), comme le rappelle sa "Charte des fondateurs" a été constitué "pour et par des femmes et des hommes de tous horizons de pensée, de tous secteurs d'activité, de toutes conditions, sans distinction d'appartenance, de croyance... libres de toutes contraintes politiques, idéologiques, religieuses ou autres, qui adhèrent aux principes fondateurs de la laïcité."

En 2016, le terrorisme, inspiré par un pseudo-état islamique, a encore frappé dans notre pays et il serait gravissime que l'on puisse s'habituer à vivre avec cette menace mais aussi avec un état d'urgence sans cesse reconduit. La progression des idées réactionnaires dans le monde et en France se traduit par des pressions venues de groupes divers qui menacent notre démocratie. Ces pressions concernent aussi bien les droits des femmes que les libertés individuelles et collectives mais aussi le devenir de notre société. L'appauvrissement croissant de certaines catégories va de pair avec l'enrichissement indécent d'une minorité.

L'année prochaine s'annonce aussi lourde de menaces. La déclaration d'Alain Minc dans l'Express du 26 octobre 2016 demandant "de mettre entre parenthèses une partie de la loi de 1905 sur la laïcité : pour une durée de cinq ans..." est une attaque frontale contre un des piliers de notre démocratie. Les prises de position de la droite, de l'extrême droite et de leurs représentants conjointement avec les attaques de groupes de pression pour certains islamophobes ou catholiques intégristes, nous demandent une vigilance et une mobilisation accrues. L'atteinte annoncée aux services publics, notamment par la suppression de postes de fonctionnaires, constitue un danger pour l'égalité des droits.

La loi de 1905 est un outil incontestable de cette égalité des droits. Elle vaut pour les Eglises et pour l'Etat : pas de pouvoir institutionnel pour les Eglises, pas de pouvoir religieux pour l'Etat. Les deux tentations existent. La pression permanente des religions pour obtenir des privilèges de l'Etat ont conduit par exemple à la série de lois anti-laïques dans l'enseignement. De même, la volonté d'intervenir pour "organiser l'islam de France" est un retour à une vieille tradition gallicane qui met en cause la laïcité et la séparation. Au plan individuel, l'OLL rappelle la phrase de Jean Jaurès : "Il n'y a pas égalité des droits si l'attachement d'un citoyen à une religion est une cause de privilège ou une cause de disgrâce."

L'Assemblée générale de l'OLL, réunie le 3 décembre 2016 à Balsièges, au Centre de la Ligue de l'Enseignement de Bec de Jeu, s'engage à agir en toute circonstance pour la promotion et la défense de la laïcité. Elle appelle toutes celles et tous ceux qui pensent que la République a, au plan local, besoin d'outils pour défendre la loi de séparation du 9 décembre 1905, à rejoindre l'OLL et à agir en son sein et avec lui.

Balsièges, samedi 3 décembre 2016.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2017



NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : mël :@

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

Le point sur la situation au CRUP

Pour rappel, début octobre 2016, le non renouvellement du contrat d'un personnel, a provoqué la nécessaire réorganisation des services des trois derniers personnels Canopé et FDE ESPE du CRUP Lozère. Ceci a eu pour conséquence la réduction des horaires d'ouverture au public de l'unique centre de ressources pédagogiques de notre département rural, fréquenté par pas moins de 600 personnes en 2015/2016. Des pétitions à l'initiative d'une intersyndicale CGT, FO, FSU et UNSA demandant le retour de personnel pour assurer un service public de qualité auprès de l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation du département de la Lozère et des étudiants de la FDE-ESPE de Mende ont recueilli un très grand nombre de signatures.

Forte de cette légitime mobilisation, l'intersyndicale CGT, FO et FSU a ensuite interpellé le tout nouveau inspecteur d'académie de la Lozère dans le cadre du CHSCT-D, cette question posant problème aux usagers (étudiants en master, mais aussi personnels du premier et du second degré départemental) du fait de la restriction de l'accès aux ressources pédagogiques, et de fait dégradant les conditions de travail des usagers.

Une entrevue avec le directeur régional de Canopé ayant été sollicitée, les deux représentants de la CGT et FSU ont été reçus par Laurent Pradines, directeur par intérim du CRUP de la Lozère le 8 décembre dernier.

Après avoir remis les pétitions, nous avons clairement revendiqué le besoin d'un personnel supplémentaire, entièrement dédié à la tenue et à l'accueil du public au CRUP au plus tôt.

M.Pradines s'est appuyé sur la composition type d'un atelier Canopé - un-e directeur-trice, un-e documentaliste (régulièrement en formation et sur le terrain dans les classes du département pour répondre aux demandes des écoles), un personnel exclusivement dédié aux ressources numériques et ... un responsable de valorisation en fonction des besoins locaux, personnel dont la Lozère ne bénéficie pas à ce jour - pour affirmer que le CRUP Lozère avait vécu au dessus de ses moyens ! Il a écarté l'éventualité de recours à un personnel en contrat aidé du fait de la position actuelle de la structure Canopé refusant dorénavant l'embauche de ces contrats.

Nous avons donc demandé le recrutement d'un responsable de valorisation pour la rentrée 2017. Cependant, le problème reste entier pour la période allant de janvier à juillet 2017...

Par ailleurs le directeur par intérim nous a informés qu'il y aurait **un appel à candidature au printemps pour le recrutement d'un Directeur départemental propre au CRUP Lozère avec une prise de fonction à la rentrée 2017**. Le directeur par intérim actuel en poste à Montpellier assure aussi la Direction par interim du site de Nîmes (Gard) en plus de celui de Mende (Lozère) et n'est donc au mieux présent en Lozère qu'un jour par semaine. **Nous avons insisté sur la nécessité de communiquer cet appel à candidature largement sur le département de la Lozère auprès des personnels des premier et second degrés. Nous suivrons ce dossier au printemps.**

Il a aussi reconnu que la convention qui devait cadrer la mise en place du CRUP Lozère avec le rapprochement des deux structures CDDP et le CRD de l'IUFM en 2011 n'est toujours pas **signée par les deux partenaires Canopé et FDE ESPE**.

Lors de son entrevue de prise de contact avec le nouveau DASEN de la Lozère le 14 décembre 2017, la FSU a de nouveau évoqué ce dossier et porté les revendications intersyndicales relatives aux personnels.

Nathalie PERRET

Syndicaliste : C'est quoi ce travail ? Militer à la FSU

COORDINATION :
GÉRARD GROSSE, ELIZABETH LABAYE,
MICHELLE OLIVIER

L'ouvrage est issu des réflexions et interventions conduites depuis maintenant dix ans par les membres du chantier « Travail et syndicalisme » de l'Institut de recherches de la FSU. Il entend s'inscrire dans un ensemble de publications récentes sur les enjeux du syndicalisme.

**Si ce livre vous intéresse,
contactez-nous !**

Gérard Grosse, Elizabeth Labaye,
Michelle Olivier (coord.)

SYNDICALISTE :
C'EST QUOI CE TRAVAIL ?
MILITER À LA FSU

IR

SYNDICAT

Extension du crédit d'impôt aux retraités pour l'aide à domicile



Nouveau : La loi de Finances 2017 étend le crédit d'impôt sur l'aide à domicile aux retraités (Art 199 sexdecies CGI).

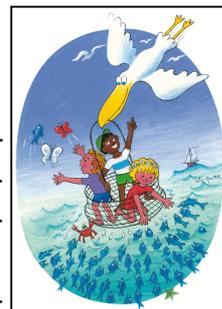
Le crédit d'impôt remboursable égal à 50 % des dépenses de service à domicile exposées à partir du 01/01/2017 sera étendu aux retraités. Jusqu'à présent, les personnes non actives, dont les retraités, étaient écartées de cette mesure : elles ne pouvaient bénéficier que d'une réduction d'impôt de l'impôt dû, ce qui excluait, de fait, les personnes non ou faiblement imposables.

Selon le Ministère de l'économie et des Finances, cette mesure devrait permettre une baisse du reste à charge de service à la personne de l'ordre de 20% en moyenne, au bénéfice des personnes modestes et principalement âgées et, par ailleurs, des créations d'emplois importantes dans ce secteur.

La FGR-FP se félicite de cette mesure d'équité fiscale qu'elle réclamait depuis longtemps et qui permettra une amélioration conséquente du niveau de vie des retraités dès 2018.

Les débats sur la loi de finances seront à suivre attentivement.

Sandrine BAUMLE



JPA: Jeunesse au Plein Air

Née du grand courant populaire de 1936, avec les congés payés, la notion de loisirs et de vacances prend de l'ampleur et la Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants est créée en 1938 pour :

- ⇒ Favoriser le départ en centre de vacances
- ⇒ Développer et moderniser les centres de vacances
- ⇒ Fournir la documentation nécessaire aux organisateurs de centres de vacances
- ⇒ Sauvegarder le principe de laïcité

La campagne de solidarité et de citoyenneté de la JPA est ouverte. Outre les dons individuels, les recettes de la campagne consistent en une collecte de fonds par l'intermé-

diaire des enseignants des établissements d'enseignement public. L'engagement du plus grand nombre est déterminant.

Les fonds de la collecte sont redistribués aux enfants des familles défavorisées sous forme de bourses d'aide au départ. Le comité départemental est chargé de l'animation, de la gestion et de l'attribution des aides. Les sommes attribuées sont incitatives pour les familles dans un cofinancement de séjour.

La JPA Lozère lance sa campagne de collecte de dons 2017 le mardi 24 janvier 2017 à 10h à Langogne (Mairie).



FSU Régionale

La FSU Régionale est en ordre de marche dans le nouveau paysage administratif territorial régional.

La Loi NOTRe, que la FSU a combattu en son temps, a provoqué la structuration de Grandes Régions en France (dont la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée) qui depuis le 1^{er} janvier 2016 ont remplacé les anciennes régions (Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées pour nous).

Lors de son dernier Congrès national au Mans (en février 2016), la FSU s'était donnée comme mandat de structurer des Comités Fédéraux Régionaux (CFR) correspondant à cette nouvelle entité territoriale régionale, tout en garantissant le maintien de lieux de débats de proximité et en maintenant une coordination la plus efficace possible entre les différentes sections départementales de la FSU au sein des nouvelles grandes régions.

Depuis le 6 décembre 2016, ces mandats sont fonctionnels pour notre Grande Région.

Sur les anciennes entités territoriales régionales (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), les ex-CFR FSU

ont été maintenus et sont devenus des Comités Fédéraux Infra Régionaux (CFIR) ayant pour fonction de faire collaborer le plus étroitement possible les différentes SD et SN pour travailler toutes les questions (en particulier dans le cadre de l'Education nationale) à cette échelle géographique.

Le 11 octobre 2016, le CFR FSU Grande Région a validé un règlement intérieur et le 6 décembre 2016, l'Exécutif du CFR Grande Région (dans lequel la SD FSU Lozère est représentée) a désigné son nouveau Co-Secrétariat régional (Conchita Serrano, SNASUB FSU Montpellier, et Sylvain Lagarde SNES FSU Toulouse) ainsi que les différents représentants fédéraux au CESER, CREFOP, SRIAS et Comité de suivi interministériel. De plus, une Trésorerie fédérale régionale est fonctionnelle depuis le 1^{er} janvier 2017.

Hervé Fumel

Audience avec le nouvel IA-DASEN, M. Pascal Clément 14 Décembre 2016

Comme il est de coutume, quand un nouveau représentant du Ministère de l'Éducation Nationale prend ses fonctions sur notre département, la section départementale de la FSU Lozère a été reçue en audience pour « prendre contact » mais aussi pour cibler les problèmes importants.

A l'occasion de cette audience, la délégation FSU composée de Nathalie Perret (Snuipp FSU et Co-SD FSU), de François Robin (SNEP FSU et membre du bureau départemental fédéral), d'Hervé Fumel (SNES FSU et Co-SD FSU) et de Mélanie Azais (SNES FSU) a pu faire valoir son point de vue et ses craintes sur différents points :

Sur la « **Convention Ruralité** », rédigée par le précédent inspecteur d'académie, après avoir été validée par la rectrice elle devrait être soumise aux potentiels contractants lozériens tels que la Présidente du Conseil Départemental, le Député. Mais la FSU a rappelé l'engagement du précédent DASEN de la présenter voire la soumettre à tous les acteurs de l'école publique. Nous avons donc pris bonne note de la tenue en janvier d'une réunion informelle sur le sujet avec les organisations syndicales.

Concernant les **collèges**, nous avons pu dénoncer les fondements et la mise en œuvre de la réforme qui aboutit à créer autant de réformes qu'il y a de collèges.

Nous avons pointé la mise à mal des enseignements optionnels (en particulier pour les langues anciennes et l'Occitan) et l'état d'épuisement général des collègues qui doivent mettre en œuvre 4 années de nouveaux programmes, une nouvelle réforme de l'évaluation, de nouveaux bulletins scolaires et la réforme du DNB. Pour l'IA DASEN, le bulletin scolaire doit être le plus simple possible et il faut se saisir de façon raisonnable de son remplissage (*en cela*

la consigne académique du SNES FSU est extrêmement pertinente à ce propos cf : <http://www.montpellier.snes.edu/Rentree-en-college-de-la.html>).

Il nous a aussi indiqué que pour la préparation de la rentrée 2017, les logiques de 2016 resteraient en œuvre, laissant le champ à l'autonomie des établissements (« *les réponses locales sont les meilleures* ») pour choisir entre options et dédoublements dans le cadre de dotations globales horaires définies au niveau académique. **Cette réponse ne peut nous satisfaire car, à court terme, elle peut provoquer une véritable « balkanisation » de l'offre scolaire au niveau départemental alors qu'il a fallu une quinzaine d'années de pression syndicale FSU pour arriver à rendre, par exemple, l'enseignement possible du Latin dans tous les collèges lozériens...**

Nous avons ensuite alerté sur **l'inégalité croissante de l'offre de formation en lycées** (technologiques et professionnels surtout) **et en post bac au profit de l'enseignement privé sous contrat.**

Nous avons demandé un rééquilibrage au profit de l'enseignement public en indiquant à l'IA-DASEN de porter et défendre auprès de Mme le Recteur les projets d'ouverture du BTS PME-PMI sur le lycée Peytavin et de relancer le projet de formation DCG sur le lycée Chaptal.

Nous avons clairement signalé la nécessité absolue de conserver la 6^e classe de seconde au lycée Chaptal à la rentrée 2017.

Nous avons abordé le **problème du remplacement des personnels dans le second degré** et nous avons dû indiquer à notre interlocuteur que la solution ne serait pas une meilleure mise en œuvre du protocole de remplacement de courte durée dans les établissements, mais un vrai travail de prospective des besoins de remplacement départementaux pour influencer sur le nombre de TZR et contractuels sur la zone de remplacement lozérienne.

Enfin, nous avons très clairement indiqué les dangers que fait peser **la situation actuelle du CRUP Lozère sur le devenir de ce service et sur le devenir de la FDE ESPE de Mende.**

Nous avons pu noter avec satisfaction que le nouvel IA-DASEN de la Lozère accepte de maintenir le groupe de travail (GT) départemental sur les créations-suppressions-modifications de postes en collèges. Ce GT nous permettant, tous les ans, de développer des propositions d'ouvertures de postes.

La délégation FSU Lozère.



A l'ère du numérique dans l'EN

Les injonctions de l'institution en matière de numérique sont omniprésentes : usage des manuels numériques, recours systématique à l'ENT, applications telles que Folios, Sacoche, webclasseurs en tous genres, préparation des élèves au B2i... Sans parler de la nécessaire utilisation des supports numériques dans la simple mise en œuvre de nos cours.

Mais comment satisfaire à ces injonctions étant donné l'état du parc informatique ? Certes, les établissements lozériens sont équipés et les apparences tendent à prouver que toutes les conditions sont réunies pour que nous puissions travailler dans d'excellentes conditions. Des tablettes ont même été distribuées à deux classes de 5ème du département. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes !

La réalité est pourtant tout autre. Le parc informatique est vieillissant, les systèmes d'exploitation sont obsolètes dans de nombreux établissements rendant inutilisables les manuels numériques et générant des incompatibilités diverses, les mises à jour des logiciels ne sont pas faites et

les problèmes de connexion dans le département sont encore malheureusement bien réels.

Investir dans du matériel est une excellente chose mais il est grand temps de se questionner sur le système de maintenance inopérant qui est à l'œuvre dans le département. Le personnel dédié au conseil départemental pour la maintenance dans les collèges n'est pas en nombre suffisant pour pouvoir gérer plusieurs centaines de postes. Les anomalies signalées restent bien souvent lettres mortes. Dans les lycées, si le résultat est moins catastrophique, c'est la méthode qui est alarmante. Il n'est pas acceptable de sous-traiter à une entreprise privée ou de détourner un personnel de vie scolaire au statut précaire pour des missions qui concernent un investissement au long cours.

Rappelons, s'il en est besoin, que le numérique est une priorité pour l'Etat, qu'il s'agisse de sa maîtrise ou de l'éducation aux dangers qu'il représente pour les élèves. A ce titre, il est indispensable d'y associer les moyens dignes d'une priorité et de cesser le bricolage.

Clémence Gouret, SNES-FSU

Du côté du SNEP

Le mardi 13 décembre 2016, le SNEP 48 organisait son congrès départemental à l'espace Jean Jaurès de MENDE . L'occasion de réunir une dizaine de collègues afin d'aborder entre autres les thèmes qui seront débattus au congrès académique (en vu du regroupement national SNEP à Montpellier en mars 2017) qui se tiendra les 26 et 27 Janvier 2017. Mais les sujets de discussions ont été nombreux et constructifs avec l'idée de relancer quelques dossiers laissés de côté par manque de force vive pendant plusieurs années (installations sportives, etc...). Depuis quelques temps, l'action du SNEP 48 se situe essentiellement dans l'aide des collègues qui connaîtraient un soucis ponctuel dans leur vie professionnelle, à renseigner les mutés sur les postes vacants ou encore intervenir auprès des instances officielles. Les collègues présents ont également souhaité aborder le

devenir de l'UNSS 48, inquiets par le flou permanent qui flotte sur la SDUNSS 48. Le SNEP regrette cette situation et l'a redit lors de son congrès. L'UNSS dans le département fait partie des associations qui comptent dans le paysage sportif lozérien et nécessite une présence permanente de son directeur pour faire avancer les dossiers, rencontrer les enseignants et les élèves, défendre le sport scolaire auprès des collectivités et maintenir l'excellence sportive reconnue en Lozère.

Enfin, suite au premier « café SNEP » qui s'est déroulé début Octobre 2016, la volonté de réitérer ces rencontres conviviales s'est fait sentir. Le SNEP proposera donc régulièrement des échanges, des discussions ou débats afin de faire avancer nos réflexions sur notre métier.

François ROBIN

CHSCT de l'Education Nationale

Judi 12 Janvier 2017, les représentants FSU des CHSCTD du LR en présence du secrétaire du CHSCTA se sont retrouvés à Montpellier pour échanger et débattre dans l'objectif de faire ressortir les aspects positifs mais aussi les dysfonctionnements au sein des CHSCTD. La délégation FSU lozérienne était composée de 4 collègues. Les discussions ont été nombreuses et riches d'enseignements. En effet, nous avons constaté de grandes disparités de traitement selon les départements de la part de notre administration. Certaines actions sont possibles dans certains départements, pas dans d'autres ! Pire, les discours de certains membres de l'administration diffèrent selon les CHSCTD !

Là où des groupes de travail autour de thèmes précis existent, ailleurs c'est le néant. Faut-il en déduire que dans certains départements, les collègues sont moins considérés que dans d'autres ? Les inégalités existent même en ce qui concernent les conditions de travail. Il y a donc urgence à ce que nous puissions travailler sereinement au sein des CHSCTD afin que l'ensemble des collègues de nos territoires puissent bénéficier de l'action de cette instance avec comme objectif premier d'améliorer leurs conditions de travail. Ce que ne semble toujours pas avoir compris l'administration.

François ROBIN

C'est quoi ce travail ?

Communiqué commun CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL ont décidé de poursuivre la lutte contre la loi travail, à partir de propositions revendicatives communes autour des questions :

- ⇒ de la négociation collective et de la démocratie sociale,
- ⇒ de la rémunération et de la reconnaissance du travail,
- ⇒ de la réduction du temps de travail,
- ⇒ de l'emploi et de la qualité de l'emploi,
- ⇒ des problématiques de la jeunesse.

Ces questions sociales constituent une préoccupation majeure pour les jeunes, les privé-es d'emploi, les salarié-es, du privé comme du public, et plus largement des citoyen-nes. Elles doivent être au cœur du débat démocratique qui s'ouvre avec les élections politiques à venir en 2017.

Dans la poursuite de la consultation citoyenne, cette plateforme revendicative est destinée à être discutée sur les lieux de travail, les lieux de vie, les lieux d'étude lors d'initiatives communes organisées localement.

L'intersyndicale nationale rendra publique le 28 mars prochain la plateforme revendicative finalisée, enrichie et légitimée par les débats.

Montreuil, le 4 janvier 2017

Colloque FSU « Pour la réussite de tous les élèves » - 6 et 7 décembre 2016

Nico Hirtt a été le premier intervenant. Cet enseignant-chercheur belge est un des fondateurs de l'association APEL (Appel Pour une École Démocratique). Cette structure milite depuis 1995 en faveur du droit de tous les jeunes d'accéder à des savoirs porteurs de compréhension du monde et à des compétences qui leur donnent force pour agir sur le destin individuel et collectif. Depuis la parution en 1998 de son premier ouvrage « Tableau noir » jusqu'au dernier en date en 2015 « Qu'as-tu appris à l'école », Nico Hirtt dénonce toujours avec la même précision et la même rigueur les conséquences du libéralisme économique appliquée à l'enseignement. Il dénonce l'approche par compétence qui à ses yeux est une mystification pédagogique qui cache une réalité impulsée par les politiques européennes qui encouragent la marchandisation de l'éducation. Sa démonstration est implacable.

Jean Paul Delahaye a pris la parole pour présenter les conclusions d'un rapport dont il est l'auteur sur les inégalités dans le système scolaire. Cet ancien conseiller de Vincent Peillon a quitté son poste en 2014 suite à la nomination de Benoît Hamon au ministère de l'Éducation. Si cet ancien directeur de l'enseignement scolaire ne cache pas son attachement à la réforme des rythmes scolaires à laquelle il a contribué, il reste parfaitement lucide sur les inégalités toujours actuelles du système éducatif national. Son rapport rendu public en 2015 met en évidence le développement de la grande pauvreté en France et ses conséquences dans l'appareil éducatif.

L'institut de sondage Harris Interactive a présenté les conclusions d'un sondage commandité par la FSU sur la perception des français sur la réussite des élèves dans le système éducatif. La principale critique est sans surprise : les trois quarts des français estiment que le système éducatif fonctionne mal. La majorité des sondés pense que ce système est inégalitaire et que la situation s'est dégradée depuis une dizaine d'années. D'après l'analyse réalisée par l'institut de sondage, ce constat sévère cache cependant les attentes très fortes des parents sur la transmission des valeurs mais aussi

sur la lutte contre les inégalités. Une information de ce sondage reste un point pour nos revendications syndicales : 9 personnes sur 10 estiment qu'il faut poursuivre les efforts budgétaires en faveur de l'éducation.

Le dernier intervenant Stéphane Bonnery est enseignant en sciences de l'Éducation. Il met en avant la principale difficulté qui entrave la volonté de démocratiser la réussite scolaire. Selon lui, les inégalités d'aujourd'hui sont différentes de celles d'hier. En effet, si hier par le faible nombre de bacheliers et l'absence de la filière Bac Pro, les inégalités étaient en quelque sorte en dehors du système scolaire. Aujourd'hui, les inégalités se sont transposées à l'intérieur même du système d'éducation. La démocratisation de l'école masque des inégalités qui restent cependant visibles par l'allongement de la durée de scolarisation. Hier, le bac suffisait, aujourd'hui, il faut poursuivre. Le système pénalise les catégories sociales populaires à plus faible revenu.

Les programmes sont aussi de plus en plus conceptuels. Le temps consacré à chaque matière a diminué et le nombre de matières a augmenté. Les contenus sont beaucoup plus notionnels, moins explicites. Comme on n'y arrive pas, on passe au socle de compétences. C'est ce qu'est en train de produire l'institution scolaire. Ce chercheur termine son propos en interpellant le public enseignant nombreux dans l'assistance : « Le grand défi est donc de combler l'écart entre culture familiale et culture scolaire et de ne pas faire reposer nos enseignements, en définitive, que sur les élèves connivents, ceux qui comprennent les injonctions, les implicites pédagogiques de l'enseignant. Vous savez, la question difficile que l'on met en dernière position pour voir celui qui maîtrise le concept, les autres questions ayant servi petit à petit à faire travailler les autres..... ».

Un colloque qui, par la qualité des intervenants, incite à la réflexion.

Joël PITT

La préparation de la rentrée 2017 en Lozère

Aucune amélioration en perspective pour les conditions de travail des collègues du premier et du second degré.

Le mardi 17 janvier s'est tenu au Rectorat le Comité Technique Académique (CTA) dont l'essentiel de l'ordre du jour était la préparation de la rentrée 2017 pour l'ensemble de notre Académie.

Pour le premier degré lozérien : 4 475 élèves sont attendus à la prochaine rentrée (soit 49 élèves de moins qu'en septembre dernier). Le pré-élémentaire et l'enseignement spécial voient leurs effectifs stabilisés alors que l'élémentaire perdrait 53 élèves. Au niveau des moyens en équivalents temps plein (ETP), la rentrée 2017 se prépare à moyens constants avec un solde à zéro par rapport à la situation de la rentrée 2016. A noter, que les effectifs scolarisés dans l'enseignement privé connaîtraient aussi une baisse (prévue à - 43 élèves). **Le recul démographique départemental toucherait donc les deux réseaux d'enseignement et sans moyens supplémentaires, les situations difficiles de 2016-2017 ont de fortes chances de se poursuivre en 2017-2018.**

Pour le second degré public lozérien :

En collèges : les effectifs prévus seraient de 2489 élèves (en progression de 42 élèves) avec une progression surtout marquée en 6^e (+14) et en 5^e (+30). Le réseau privé à ce niveau perdrait 12 élèves et scolariserait 1135 élèves.

En lycées professionnels : les effectifs prévus seraient de 370 élèves (en progression de +13) dans les LP publics alors qu'ils seraient à 855 dans les LP privés (en légère baisse de 7 élèves).

En lycées généraux et technologiques et en post bac : les effectifs prévus dans le public seraient stabilisés à 1095 élèves et étudiants contre 1255 dans le privé (en diminution de 20 élèves).

Cet écart très favorable au privé tant en LP qu'en Post Bac, est le résultat d'une politique d'évolution de l'offre de l'enseignement très favorable à l'enseignement privé départemental depuis plusieurs années dans ces deux secteurs.

A noter : malgré les effectifs importants sur l'ULIS de Marvejols, le Rectorat n'a pas jugé utile d'ouvrir un second poste d'enseignant dans cette structure.

Pour l'ensemble du second degré, les moyens horaires sont distribués directement par le Rectorat à chaque établissement. Des variations importantes à la baisse sont à noter (par exemple au collège Marcel Pierrel de Marvejols ou au lycée Chaptal à Mende).

Plus encore cette année que les années précédentes, le centralisme académique génère un **vrai gros problème de calendrier pour la tenue des instances** : en effet, les chefs d'établissements ont tous reçu (à la mi-janvier) leur DGH et commencent à réunir les conseils pédagogiques pour mettre au point leur tableau de répartition des moyens horaires (TRMD) qui aura des conséquences pour le devenir des postes des enseignants. Cependant, la seule instance départementale compétente (CTSD), qui a pour objet de travailler à l'ajustement des DGH de tous les collèges doit, selon le calendrier académique, se tenir le 27 janvier au matin. **Il est très important de rappeler que les Conseils d'Administration dans les établissements ne doivent pas se tenir avant le CTA pour les lycées (donc pas avant le 17 janvier au soir) et le CTSD pour les collèges (donc pas avant le 27 janvier à midi).** Contactez-nous en cas de problème.

Hervé Fumel

**Ordonnance du
2 février 1945,
Esprit, es-tu là ?**

Colloque



SE CROIS QU'ON A FAIT UNE FAUSSE MANŒUVRE

**Nos Ambitions pour une
justice des enfants et des
adolescent.e.s protectrice
et émancipatrice**

**Samedi 28 janvier 2017
9h30 / 17h30**

Inscription :
colloqueordonnance45@laposte.net

Bourse du Travail
Salle Eugène Hénaff
29, Bd du Temple
75003 Paris
Métro République





Initiative soutenue par : La FSU, l'UGFF-CGT, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Observatoire International des Prisons, le SAF.

Inscription: colloqueordonnance45@laposte.net

Fsu Lozère




Accueil du site Rechercher ds

Action

- Actualité
- Education Nationale
- Enseignement agricole
- POUR 48
- Services Publics
- Territoriale

Agenda

Sites favoris

Sur le Web

Articles les plus récents

La Poste, service public pour toutes et tous, partout mercredi 2 novembre 2016 par fsu 48

Services Publics

Nous sommes usagers, syndicalistes, militants associatifs, élus locaux : nous décidons de lancer un appel à toutes nos concitoyennes et concitoyens pour défendre et développer le service public de la poste. Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de (...)

Pour un fonctionnement du CRUP adapté aux besoins départementaux. dimanche 30 octobre 2016 par fsu 48

Services Publics

LETRE PETITION Pour un fonctionnement du CRUP adapté aux besoins départementaux. La réduction des effectifs du personnel affecté au CRUP Lozère (Centre de ressources universitaires et pédagogiques) a fortement diminué depuis 2012. Aujourd'hui cet état de fait a conduit à une reorganisation des temps (...)

Site WEB

NOUVEAUTE
Vous pouvez désormais suivre
l'actualité de la Section
Départementale de la FSU48
sur le Web
<http://fsu48.fsu.fr/>

Bimestriel Directeur de la Publication S BARNINI dépôt légal : 18 janvier 2011 CPPAP
1020 S 07554 imprimé par nos soins Prix 1 €

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Lozère.